

PAR COURRIEL

Montréal, le 25 mai 2020

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Objet : Avis de la Fédération des cégeps sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels – technologue en imagerie médicale dans le domaine de l'échographie médicale

Madame la Présidente,

En réponse à la publication du projet de règlement dans la Gazette officielle du Québec, le 22 avril dernier, je souhaite par la présente vous transmettre les commentaires de la Fédération des cégeps sur le projet de modification de l'article 2.05 du Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

Cette modification consiste essentiellement en l'ajout, au paragraphe 2,1^o, du permis de technologue en imagerie médicale dans le domaine de l'échographie médicale pour les diplômes obtenus à la suite d'études complétées en Technologie de l'échographie médicale au Collège Ahuntsic, au Cégep de Rimouski et au Cégep de Sainte-Foy. Nous sommes d'accord avec cette modification qui vise à introduire les diplômes donnant ouverture au permis de technologue et délivrés dans ces établissements collégiaux.

Je reste à votre disposition pour toute précision et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le président-directeur général,



Bernard Tremblay

- c.c. Isabelle Laurent, directrice des affaires éducatives, Fédération des cégeps
Charles Duffy, directeur des études, Collège Ahuntsic
Jocelynn Meadows, directrice des études, Cégep de Rimouski
Sophie-Emmanuelle Genest, directrice des études, Cégep de Sainte-Foy